

Procès-verbal et Compte-rendu
Conseil Communautaire du 1^{er} février 2016

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : CLERC Didier (pouvoir à M. CUTELLE), ROLLIER Alain (pouvoir à JL. MAGNIN).

Secrétaire de séance : Alain LAMBERT

Date de convocation : 27/01/2016

Nombre de conseillers en exercice : 21 - Présents : 19 - Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 20h00

Heure de clôture de séance : 22h10

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 15.12.2015
- Compte-rendu des décisions prises
- Finances : indemnités 2015 du trésorier
 - Information sur rôle complémentaire 2015
 - Débat d'orientation budgétaire 2016
 - Engagement des dépenses d'investissement 2016
- Assainissement : groupement de commande - schéma d'assainissement
- Urbanisme : Droit de préemption urbain (instauration et délégation pour la commune de Saint-Germain-sur-Rhône)
- Modification simplifiée du PLU d'Eloise
- Logement : décision relative à l'enregistrement des demandes
- TERACTION : participation au capital
- Informations et Questions Diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président remercie la presse pour sa présence. Il excuse Mr MAGNIN pour un léger retard et adresse tous ses souhaits de rétablissement et de courage à Julien, le fils de Jean-Louis MAGNIN, accidenté en décembre dernier.

I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU du 15/12/2015

Le conseil adopte le document tel que transmis.

II – COMMUNICATION DES DECISIONS

De nombreuses décisions ont été prises fin 2015, notamment pour un ajustement des comptes, le Président en donne le compte rendu :

N°28/15 bis du 09/12/15 Décision modificative N°2 ouverture crédits - Assainissement

Délégation aux membres du bureau

Le calcul des amortissements n'avait pas été fait lors du budget primitif.

Une somme estimative avait été inscrite. Le calcul est maintenant terminé, les crédits prévus sont insuffisants, il faut rectifier les prévisions budgétaires afin qu'elles concordent avec les écritures à passer en tenant compte de la précédente décision (cf. 28/15).

Intitulé du compte	diminution		augmentation	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Chapitre 040 <i>Cpte 1391</i> Amortiss. Subvention			165.49	
Chapitre 21 <i>Cpte 21532</i> installation mat & outillage	165.49			
Chapitre 042 <i>Compte 777</i> Amortiss. subventions				165.49
Chapitre 70 <i>Cpte 7068</i> Autres prestations de services		165.49		
TOTAL	165.49	165.49	165.49	165.49

N° 29/15 du 09/12/15 Décision modificative N°2 ouverture de crédits - « Maison de vie »

Délégation aux membres du bureau : Même problématique

Intitulé du compte	investissement		Fonctionnement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Chapitre 042 dépenses <i>Cpte 6811</i> Amortiss. de travaux			3 454.80	
Chapitre 040 recettes investissement <i>Cpte 28138/040</i> Amortiss. travaux		3 454.80		
Chapitre 040 dépenses investissement <i>Cpte 13911/040</i> Amortiss. Subventions	3 454.80			
Chapitre 042 recettes fonctionnement <i>Compte 777</i> Amortiss. subventions				3 454.80
TOTAL	3 454 .80	3 454.80	3 454.80	3 454.80

N° 29/15bis du 09/12/15 Décision modificative N° 3 virement de crédits - « Maison de Vie »

Délégation aux membres du bureau : Même problématique

Intitulé du compte	diminution		augmentation	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Chapitre 042 <i>Cpte 6811</i> Amortiss. travaux				
Chapitre 023 <i>Cpte 023</i> Virement à l'investissement	22 717.87		22 717.87	
Chapitre 040 <i>Compte 28138</i> Amortissement sur travaux				22 717.87
Chapitre 021 <i>Cpte 021</i> virement du fonctionnement		22 717.87		
TOTAL	22 717.87	22 717.87	22 717.87	22 717.87

N° 30/15 du 16/12/2015 Convention Salle commune Maison de vie

Délégation aux membres du bureau

Vu la demande de Mme DECROUX, auto entrepreneur de « La Vie en Soi » pour l'organisation de cours d'expression corporelle pour adultes le mardi soir, Considérant que cette activité ne porte pas préjudice, ni aux locataires, ni aux activités de la Maison de vie et ce, d'autant que l'activité Yoga a dû cesser compte tenu des problèmes de santé rencontrés par l'intervenant,

Donne un **Avis favorable** à la requête de Mme DECROUX, pour l'auto-entreprise « La Vie en Soi » avec signature d'une convention temporaire et gratuite d'occupation des locaux.

N° 31/15 du 16/12/2015 DM N°3 - Décision ouverture de crédit Maison de vie

Délégation aux membres du bureau

Le Président indique que le chapitre 012 ne permet pas le paiement des cotisations de décembre 2015 et qu'il y a lieu de pourvoir à cette dépense.

Intitulé du compte section de fonctionnement	dépenses	recettes
Chapitre 012 frais de personnel <i>Cpte 6451</i> : cotisation Urssaf	12 850.00	
Chapitre 74 <i>Cpte 74751</i> : Subvention du budget général		12 850.00
TOTAL	12 850.00	12 850.00

N° 32/15 du 16/12/2015 - DM N°4 -Budget principal

Le Président indique qu'il a fallu augmenter la subvention prévue au budget primitif au bénéficiaire du budget annexe Maison de vie afin de pouvoir honorer les charges de décembre 2015 (+ 12 850 €) comme indiqué précédemment.

De fait, il propose une ouverture de crédits (même montant que ci-dessus).

N° 33/15 du 28/12/2015 - Avenant marché Agrestis Zones humides ZAC III

Délégation au Président

Considérant que la localisation des zones humides nécessite des sondages pédologiques non prévus au marché et ce suite aux premiers inventaires de terrains réalisés,

Vu la proposition chiffrée remise par AGRESTIS éco développement et la proposition établie par TERACTEM.

Pour la localisation des zones humides, un avenant est nécessaire au marché de base établi avec Agrestis éco développement à savoir :

- Marché de base pour l'Etude d'Impact concernant le dossier de création de la ZAC III de la Croisée **24 095.00 € HT**
 - Avenant N° 1 : sondages pédologiques **4 020.00 € HT**
- Nouveau montant du marché : 28 115.00 € HT**

TERACTEM est autorisé à signer l'avenant correspondant, conformément à sa mission de mandat (cf. délibération N° 21/15 du 02/03/2015 et décision N° 11/15 du 17/06/2015)

N° 34/15 du 30/12/2015 - Espaces et Mutations : honoraires d'Urbanisme ZAC III

Délégation au Président

Considérant qu'il y a lieu d'engager une étude d'urbanisme réglementaire pour la ZAC III.

Afin d'accompagner TERACTION pour l'étude d'urbanisme réglementaire pour la création et la réalisation de la ZAC III, le devis proposé par Espaces et Mutations est accepté sur la base de :

400.00 € HT par vacation (frais inclus)

4 000.00 € HT soit 10 vacations pour 5 réunions et 5 ½ journées de prestations pour les dossiers.

TERACTION est autorisé à signer l'avenant correspondant, conformément à sa mission de mandat (cf. délibération N° 21/15 du 02/03/2015 et décision N° 11/15 du 17/06/2015).

N° 35/15 du 30/12/2015 - Avenant pour forfait définitif Hydretudes – STEP Arcine

Délégation du Président

VU l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre après la réalisation de l'avant-projet qui atteint la somme de 580 332,87 € HT à laquelle il faut ajouter :

- la rémunération de l'établissement du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (forfait prévu au marché initial) : 3 130 € HT,

FIXE le forfait **définitif** de rémunération du Cabinet HYDRETUDES pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une station d'épuration au lieu-dit « Arcine » sur la commune de Clarafond-Arcine à **34 758,14 € HT**.

N° 36/15 du 30/12/2015 – Signature bail GERVAIS Maison de vie 1

Délégation aux membres du bureau

VU la réunion de bureau du 18/11/2015,

- précisant que Madame Lore STECK, ostéopathe et locataire du local n°1 de la Maison de vie, souhaite résilier son bail et Mme Marine GERVAIS, ostéopathe et sous-locataire de ce même local, souhaite reprendre ce dernier
- et autorisant d'une part la résiliation et d'autre part la reprise du local n°1

ACTER la résiliation au 31/12/15 avec Mme STECK,

AUTORISER la signature par le Président ou la Vice-Présidente de ce bail (projet joint à la présente) avec la professionnelle de santé, Madame Marine GERVAIS à compter du 01/01/16 et ce en application du tarif indiqué dans la délibération N°17/14 du 03/03/2014 et de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires,

DE FIXER le dépôt de garantie à un mois de loyer, lequel sera versé entre les mains du trésorier.

III – FINANCES

- **Indemnité 2015 au trésorier** : le conseil accepte, à la majorité, de régler à hauteur de 50% les indemnités 2015 au trésorier de Seyssel qui a suivi les opérations de cet exercice.
- **Rôle complémentaire** : cette fin d'année, un versement exceptionnel de 548 918 € a été encaissé. Il s'agit d'une régularisation de la cotisation foncière des entreprises (ex. TP) de 2013 à 2015. Bien qu'exceptionnel, le conseil se félicite de cet encaissement.
- **Débat d'orientation Budgétaire** : bien que non obligatoire, un projet a été adressé aux conseillers avec la convocation. Il précise les grandes lignes pour 2016 avec notamment les charges à venir (annuités), les projets engagés et les recettes estimées. Le conseil prend acte de ce document dont les grandes lignes seront reprises au budget primitif.

- **Engagement budgétaire** : le code général des collectivités territoriales permet d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des sommes prévues l'exercice précédent. En attendant le vote du budget primitif, le conseil donne un avis favorable.

IV – ASSAINISSEMENT

Mr Lambert, vice-président rappelle au conseil la délibération N°79/15 du 14/09/2015 par laquelle le conseil communautaire avait acté le fait de lancer la révision du schéma général et du zonage d'assainissement des eaux usées.

Par souci d'économie et de cohérence des territoires de la Semine et du Val des Ussets, un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Semine, le SIVOM Ussets & Fornant, les communes de Chaumont, Chilly et Minzier paraît souhaitable.

Il propose donc d'établir avec le SIVOM Ussets & Fornant, les communes de Chaumont, Chilly et Minzier une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un seul marché de prestations intellectuelles pour la révision des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées. La communauté sera coordonnateur du groupement de commandes et chargée de l'exécution administrative des marchés.

Avis favorable du conseil.

V – URBANISME

- **PLUI**
Le Président donne le compte-rendu de l'avancement de cet important dossier. Le bureau d'études a rencontré toutes les communes dans le cadre du « diagnostic ». De très nombreuses rencontres sont à prévoir afin de respecter les engagements et pouvoir établir d'ici à fin mai, la synthèse et les enjeux du PLUi- PLH.
- **Dossiers communaux d'urbanisme**
Plu de Chêne : l'enquête est achevée depuis le 25/01/2016 ; le rapport du commissaire enquêteur devrait arriver prochainement. Le conseil devra approuver cette modification (séance prévue le 19/02/2016).
Carte communale de Chessenz : enquête publique du 16/02 au 17/03 (registre en mairie et à la CCS).
Modification POS de Clarafond/Arcine : l'enquête publique ne sera programmée qu'après finalisation par la commission communale des différents aspects à soumettre et qui sont hors modification de zonage pour la ZAC III.
Modification simplifiée d'Eloise : le dossier est finalisé. Il s'agit d'une simple mise à disposition des documents au public du 29/02 au 01/04 ; pas d'enquête publique. Par contre, une délibération précisant bien les modalités est nécessaire. Avis favorable du conseil.
- **Droit de préemption Urbain (DPU)**
Depuis le 20 mai 2015, la communauté est compétente en matière de PLU, mais elle a délégué l'exercice du DPU aux communes disposant d'un DPU (Chêne, Clarafond, Eloise et Franciens). La CCS conserve l'exercice du DPU sur les parcelles du pôle de la Croisée.
La commune de Saint-Germain souhaite, pour un projet particulier (extension parking de la salle des fêtes) instaurer le DPU sur quelques parcelles de la commune. Jusqu'à ce jour, Saint-Germain ne disposait pas du DPU.

Le conseil donne un avis favorable pour instaurer le DPU et le rétrocéder à la commune de Saint-Germain.

• **Logements sociaux**

Jusqu'au 31/12/2015 : les demandes de logements sociaux étaient déposées en mairie, envoyées à l'ADIL 74 qui enregistrerait ces demandes sur sa plateforme.

Depuis le 01/01/2016 :

- création du Service d'Enregistrement National (SEN) et fusion de la plateforme de l'ADIL 74 dans le SEN
- seules les communes ou les communautés de communes qui délibèrent en ce sens peuvent enregistrer les demandes. Cet enregistrement peut-être délégué à l'ADIL 74 par délibération.

Le Président indique que deux solutions se présentent :

- SOIT chaque commune délibère pour être guichet enregistreur (avec possibilité de mandater l'ADIL 74 (participation forfaitaire de 200 € par commune)
- SOIT la CCS délibère pour être guichet enregistreur et mandate l'ADIL 74 (participation de 7 centimes d'euros par habitant et par an soit 262 €/an).

Le conseil souhaite que la Communauté soit désignée comme guichet enregistreur et assume la participation financière mais que les communes poursuivent le dépôt et la transmission des documents au titre du service public.

• **Commission d'attribution logements** : le conseil désigne, à la demande de SEMCODA, Mme CUTELLE Marthe, représentant de la Communauté dans le cadre de la constitution de la commission d'attribution des logements, notamment pour la Maison de vie 2.

VI – TERACTION

Le Président indique que la Communauté a confié l'aménagement de la ZAC à TERACTION (ex SED).

Il précise que le capital de cette société est composé de différents actionnaires dont en majorité le Conseil Départemental.

Compte tenu de la loi Nôtre et de l'attribution des compétences, la Région va reprendre la compétence d'aménagement. Le capital de cette société sera alors en majorité géré par la Région et la notion de proximité sera alors modifiée. Le Président indique que le capital pourrait être ouvert aux communautés et qu'il serait judicieux d'y participer afin de conserver cet aspect de gestion de proximité.

Le Conseil donne un avis de principe favorable. Ce point sera inscrit lors d'un prochain conseil au budget primitif 2016 selon la décision.

VII – Informations et Questions diverses

• **CDRA/ LEADER** : Lettre de demande de désignation de 2 représentants (déjà fait par délibération du 10/09/2014), il faut seulement préciser le titulaire et le suppléant (MAGNIN : titulaire & RANNARD : Suppléant).

• **Comptes-rendus des différentes commissions** :

Zone de loisirs : la réunion n'a pu avoir lieu comme prévu le 17/12/2015.

Mr MAGNIN indique que les cuisines du Bœuf vont nécessiter des travaux de mise aux normes plus conséquents qu'initialement prévu. Il attend plus de précisions et développera ce point lors de la prochaine séance. Une maîtrise d'œuvre paraît indispensable.

En ce qui concerne le tennis, l'association « du plateau » est maintenant constituée. La fédération est favorable à assister la communauté dans le rédactionnel du cahier des charges nécessaire à la consultation d'un maître d'ouvrage pour les tennis couverts. A suivre.

Pour la piscine, Mr Rey est chargé de collecter les plannings d'utilisation par les scolaires afin de planifier les ouvertures au public, les recrutements des maîtres-nageurs...

Enfin, le déboisement de la zone destinée à la Maison de vie 2 avance bien.

Prochainement une réunion sera organisée afin de travailler en détail ces différents points.

Maison de vie 2 :

La commission s'est réunie le 25/01/2016. Elle a validé l'implantation des bâtiments et des garages afin de perdre à minima du terrain.

Elle a aussi fixé au 05/02 une visite du centre de l'œil d'Oyonnax. Visite intéressante qui a permis de prendre en compte les différents aspects et notamment les erreurs à ne pas commettre pour la réalisation des 300 m² déjà retenus.

Pour les autres m², des demandes ont été formulées par l'orthophoniste, déjà installée sur le 1^{er} bâtiment, mais qui souhaite s'associer afin de répondre aux très nombreuses demandes. De même la sage-femme envisage aussi un partenariat avec un autre praticien. L'orthoptiste sera également installée plus confortablement dans ce deuxième programme. Mr Baillet architecte travaille sur les plans d'aménagement du rez-de-chaussée et prend en compte ces requêtes.

Par ailleurs, des demandes de logements sont déjà enregistrées. Il est rappelé que les dossiers (PLS) doivent être déposés dans la commune de résidence de l'intéressé mais qu'il est souhaitable que la CCS dispose d'une copie pour le soumettre à Semcoda, le moment venu.

Enfin, le Président précise que les dossiers de financements sont en cours d'instruction (DETR notamment).

Mme CUTELLE poursuit en indiquant que le personnel de la crèche subit quelques modifications (congé maternité, détachement..) sans aucune incidence sur les enfants et le fonctionnement. Elle indique que la Directrice a transmis un rapport d'activités qui souligne le bon taux de remplissage, dû notamment par l'accueil d'occasionnels dès que possible.

ZAC : Mr LAGRIFFOUL indique que le 25/01 une réunion a eu lieu à la Direction Départementale des Territoires. Un calendrier de réalisation des différents dossiers nécessaires à la création de la ZAC III, a été établi. Sous 10 mois, l'étude environnementale pourra être bouclée ce qui permettrait une création assez rapide.

Puis il dresse un point sur l'avancement des cessions : confirmation d'installation par Bouygues sur la ZAC I, avancement du dossier d'Excoffier sur la ZAC II (dépôt du dossier ICPE fait début février 2016, le permis de construire suit).

Communication :

Mr MACHARD indique que le bulletin « Semine Infos » paraîtra début février. De même le site internet de la communauté pourrait être en ligne d'ici à fin février. Il rappelle que la réunion publique aura lieu le jeudi 18/02 à Eloise.

Il reviendra plus en détail sur un projet de mise en place d'un schéma de randonnée.

Il précise que les travaux d'aménagement du rond-point sur le RD 1508 vont tout prochainement débiter.

Enfin, il annonce l'inauguration du terrain de foot en synthétique qui aura lieu le 16 Avril prochain.

• **Information sur le personnel**

Personnel Administratif CCS : Le Président informe le conseil de l'absence de Mme Pasquier depuis le 21/12 (Mme Bensefia et Veyrat font des heures complémentaires pour pallier, à cette absence et un recrutement sur une journée d'un personnel ayant déjà une expérience de collectivité a eu lieu).

Personnel technique CCS : prolongation du contrat de Mr SERRES-VIVES jusqu'en Septembre.

• **Divers** :

Schéma de mutualisation : rappel de l'obligation de l'établir. Contact en cours avec un bureau d'études, à voir lors du conseil du 19/02.

Coopération intercommunale : réflexion pour le rapprochement des trois Communautés. En cours : établissement d'un cahier des charges avec un bureau spécialisé pour mener la réflexion.

Environnement : dépouillement en cours pour le marché d'enlèvement des déchets issus de la déchetterie et négociation.

Prochaine réunion le 23/02 à 8h30 pour commencer le cahier des charges à établir dans le cadre de la mise en concurrence du marché d'enlèvement des ordures ménagères.

Prochain conseil : le vendredi 19/02 à 20heures (arrêt modification Plu sur Chêne, M.O. tennis et M.O. cuisine Bat entrée de zone,...).

Le secrétaire de séance,
Alain LAMBERT

